



Communiqué de presse

10 mars 2022

Décisions de politique monétaire

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est un tournant pour l'Europe. Le Conseil des gouverneurs exprime son plein soutien au peuple ukrainien. Il assurera des conditions de liquidité appropriées et mettra en œuvre les sanctions décidées par l'Union européenne et les gouvernements européens. Le Conseil des gouverneurs prendra toute mesure nécessaire afin de remplir le mandat de maintien de la stabilité des prix de la BCE et de préserver la stabilité financière.

Programme d'achats d'actifs

Sur la base de son évaluation actualisée, dans un environnement incertain, le Conseil des gouverneurs a, ce jour, ajusté le rythme de ses achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) pour les mois à venir. Les achats nets mensuels au titre de l'APP s'élèveront à 40 milliards d'euros en avril, 30 milliards en mai et 20 milliards en juin. Le calibrage des achats nets qui seront effectués au troisième trimestre tiendra compte des données et de l'évolution de son évaluation des perspectives. Si les données à venir confirment l'anticipation selon laquelle les perspectives d'inflation à moyen terme ne s'affaibliront pas au-delà même de la fin de ses achats nets d'actifs, le Conseil des gouverneurs mettra un terme aux achats nets dans le cadre de l'APP au troisième trimestre. En cas de modification des perspectives d'inflation à moyen terme et si les conditions de financement ne permettent plus de nouvelles avancées vers l'objectif de 2 %, le Conseil des gouverneurs est prêt à réviser tant le volume que la durée de ses achats nets d'actifs.

Le Conseil des gouverneurs entend également poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00 %, 0,25 % et -0,50 %.

Toute modification des taux d'intérêt directeurs de la BCE se produira quelque temps après la fin des achats nets du Conseil des gouverneurs au titre de l'APP et sera progressive. L'évolution des taux directeurs de la BCE restera déterminée par la *forward guidance* (indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs) du Conseil des gouverneurs et par son engagement stratégique à stabiliser l'inflation à 2 % à moyen terme. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels jusqu'à ce qu'il constate que l'inflation atteint 2 % bien avant la fin de son horizon de projection et durablement sur le reste de son horizon de projection, et qu'il juge les progrès de l'inflation sous-jacente suffisants pour être compatibles avec une stabilisation de l'inflation à 2 % à moyen terme.

Programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Au premier trimestre 2022, le Conseil des gouverneurs effectue des achats nets d'actifs au titre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) à un rythme inférieur à celui du trimestre précédent. Il interrompra les achats nets d'actifs au titre du PEPP fin mars 2022.

Le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du PEPP au moins jusqu'à la fin de 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

La pandémie a montré que, en période de tensions, la flexibilité quant aux modalités et à la conduite des achats d'actifs a contribué à remédier à l'altération de la transmission de la politique monétaire et a renforcé l'efficacité des efforts déployés par le Conseil des gouverneurs pour atteindre son objectif. Dans le cadre du mandat du Conseil des gouverneurs, en période de tensions, la flexibilité demeurera un élément de la politique monétaire chaque fois que des menaces sur sa transmission compromettent la réalisation de la stabilité des prix. En particulier en cas de nouvelle fragmentation des marchés due à la pandémie, les réinvestissements au titre du PEPP pourront à tout moment être ajustés de façon souple dans le temps, entre catégories d'actifs et entre les juridictions. Cela pourrait comprendre l'achat d'obligations émises par la République hellénique au-delà des montants provenant du renouvellement des remboursements afin d'éviter toute interruption des achats dans cette juridiction, qui pourrait nuire à la transmission de la politique monétaire dans l'économie grecque

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

alors que celle-ci se remet encore des retombées de la pandémie. Les achats nets au titre du PEPP pourraient aussi reprendre, si nécessaire, pour contrer des chocs négatifs liés à la pandémie.

Opérations de refinancement

Le Conseil des gouverneurs continuera de surveiller les conditions de financement bancaire et de faire en sorte que l'arrivée à échéance des opérations effectuées dans le cadre de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) n'entrave pas la transmission harmonieuse de sa politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs évaluera en outre régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire. Comme annoncé, il s'attend à ce que les conditions particulières applicables dans le cadre des opérations TLTRO III prennent fin en juin de cette année. Le Conseil des gouverneurs va également évaluer le caractère approprié du calibrage de son système à deux paliers pour la rémunération des réserves, afin que la politique de taux d'intérêt négatifs ne limite pas la capacité d'intermédiation des banques dans un environnement d'excédents de liquidité abondants.

Lignes de liquidité avec les banques centrales hors zone euro

Compte tenu de l'environnement très incertain à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du risque de répercussions régionales susceptibles de peser négativement sur les marchés financiers de la zone euro, le Conseil des gouverneurs a décidé de prolonger la facilité de repo de l'Eurosystème pour les banques centrales (*Eurosystème repo facility for central banks*, EUREP) jusqu'au 15 janvier 2023. La facilité EUREP continuera donc de compléter les accords réguliers de fourniture de liquidité en euros aux banques centrales hors zone euro. Ces dispositifs constituent un ensemble complet de filets de sécurité visant à répondre à d'éventuels besoins de liquidité en euros en cas de dysfonctionnements des marchés en dehors de la zone euro qui pourraient peser sur la transmission harmonieuse de la politique monétaire de la BCE. Le Conseil des gouverneurs évaluera au cas par cas les demandes, par les banques centrales hors zone euro, de lignes de liquidité en euros spécifiques.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, de façon adéquate, pour assurer que l'inflation se stabilise au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 30 (heure d'Europe centrale).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.